

**PROCES-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRETONVILLERS**

Séance du 28 JANVIER 2021 à 20 Heures 00

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BRETONVILLERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu des séances sous la présidence de M. Patrice PRETRE, Maire

Présents : Mmes Claire AMANN, , Monique BELOT, Sandra GIROD Mrs Henri BIZE, Baptiste GRANDMOUGIN, Dominique HUOT-MARCHAND, Jean-François LEGRAND, Yoan MASSENOT, Maxime MENIGOZ, Bernard VERDOT-BOURDON

Excusé(s) : M.

Absent: M.

Secrétaire de séance : Mme Monique BELOT

Ordre du Jour de la séance

1. Validation conseil précédent
2. Modification Statuts CCPSB
3. Droit de préemption – Parcelle ZE 39
4. Ouverture de crédit – budget communal
5. Schéma directeur assainissement
6. Réflexion sur les futurs travaux
7. Eclairage sportif
8. Sauvegarde des données de l'ordinateur de la Mairie
9. Demande de subvention
10. Demande de M. ABBUHEL Pascal
11. Acquisition licence IV débit de boisson
12. Réunion
13. Pylône Free
14. Questions diverses

1. Validation compte rendu conseil précédent :

Il est adopté sans observation

2. Modification Statuts CCPSB – 2021-01-28-01

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-20 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5 ;

Vu la délibération n°2020-11-26-10 de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe en date du 26 novembre 2020 approuvant le projet de modification statutaire et autorisant le Président à notifier cette délibération aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe ;

Considérant que la présente modification a pour but d'ajouter un nouvel article aux statuts, aux termes duquel :

- la Communauté de communes pourrait se voir confier, à titre gratuit, par convention, indépendamment de la fonction de coordonnateur du groupement de commandes, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte de ses communes membres et ce même si la CCPSB ne dispose pas de la compétence pour laquelle l'achat est réalisé et qu'elle ne fait pas partie du groupement de commandes.
- la Communauté pourrait intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance, d'étude de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires de la Communauté

Considérant que, pour être adoptée, la présente modification statutaire doit recueillir l'avis des communes membres par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création d'un EPCI,

Considérant que cette majorité qualifiée correspond à la moitié des membres représentant les deux tiers de la population ou l'inverse, incluant l'accord des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale de la CCPSB

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification au maire de la commune de la délibération de la CCPSB pour se prononcer sur cette modification statutaire, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable ;

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 6 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS ;

DECIDE :

- N'APPROUVE pas le projet de modification des statuts de la CCPSB adopté par délibération n° 2020-11-26-10 de la CCPSB en date du 26/11/2020 de la manière suivante,

« La Communauté peut intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance, d'étude de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires de la Communauté.

- En application de l'article L 5211-4-4 du CGCT, la Communauté de communes peut se voir confier, à titre gratuit, par convention, indépendamment de la fonction de coordonnateur du groupement de commandes, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte de ses communes membres et ce même si la CCPSB ne dispose pas de la compétence pour laquelle l'achat est réalisé et qu'elle ne fait pas partie du groupement de commandes.

- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes consécutifs à l'exécution de la présente délibération ;

3. Droit de préemption parcelle ZE 39 – 2021-01-28-02

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'office Notarial de Besançon concernant la vente de la parcelle ZE 39 ;

La Commune de Bretonvillers étant propriétaire de la parcelle ZE 37 qui jouxte la parcelle vendue et en application des dispositions de l'article L 331-22 du code forestier, la commune bénéficie d'un droit de préemption.

Il convient donc de se prononcer sur ce droit.

Après délibération, le conseil par 11 voix ne souhaite pas exercer son droit de préemption

4. Ouverture de crédit budget communal – 2021-01-28-03

Monsieur le Maire informe les membres présents que les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie ont débuté le 25 janvier dernier.

Certaines factures seront à payer d'ici l'établissement du budget primitif 2021.

Afin de ne pas être pénalisé par des intérêts moratoires, il convient d'ouvrir des crédits, crédits qui seront repris au budget primitif 2021

Monsieur le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à payer les factures à hauteur de 70 000.00€

Le conseil, l'exposé du Maire entendu, et après délibération, ouvre les crédits suivants au compte 21318 – Programme 50 – Réhabilitation ancienne mairie pour 70 000.00€ et autorise Monsieur le Maire à payer les factures et dit que cette somme sera reprise lors de l'établissement du budget primitif 2021.

5. Schéma Directeur Assainissement

Le schéma directeur Assainissement datant de 2007, il doit être refait rapidement. Des études seront faites pour les habitations qui font partie du schéma actuel.

6. Réflexion sur les futurs travaux

Monsieur le Maire demande à tous de réfléchir sur le devenir du bâtiment de l'école. La date du 13 février 9 heures, est retenue pour nettoyer l'école.

7. Eclairage sportif

Le démontage et le transport des poteaux revient à 700.00€ le tout pris en charge par la Commune. Demande de subventions à faire pour changement des ampoules...

8. Sauvegarde des données de l'ordinateur de la Mairie

Après de l'ADAT pour 15.00€/ht/ mois avec antivirus. Acceptée à l'unanimité.

9. Demande de subvention

Association Sclérose en plaque : Refusée par le conseil.

10. Demande de Monsieur ABBUEHL Pascal

M. ABBUEHL sollicite la Commune de BRETONVILLERS pour la remise en état de l'enrobé entre le muret implanté en limite de propriété et la rue. Travaux qu'il vient de réaliser.

Cette demande est refusée par l'ensemble du conseil et ce par équité envers d'autres administrés ayant fait une demande similaire.

11. Acquisition Licence IV débit boisson :

Monsieur le Maire à signer un compromis d'achat d'une licence IV à Buffard pour la somme de 6000.00€

12. Réunion

de la commission des routes le mercredi 03 février à 9 heures pour évaluer les travaux à faire sur la voirie et déposer des demandes de subventions.

13. Pylone Free

Il sera sans doute implanté dans la Côte de Gigot

14. Questions diverses : Lettre de remerciements.

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 22 heures 45.

RECAPITULATIF DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

- 2021-01-28-01 Modification Statuts CCPSB
- 2021-01-28-02 Droit de préemption – Parcelle ZE 39
- 2021-01-28-03 Ouverture de crédit budget communal

PRETRE Patrice	
BIZE Henri	
BELOT Monique	
MENIGOZ Maxime	
HUOT-MARCHAND Dominique	
MASSENOT Yoan	
AMANN Claire	
LEGRAND Jean-François	
VERDOT-BOURDON Bernard	
GRANDMOUGIN Baptiste	
GIROD Sandra	